



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	
M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA	
M. Alain MILLOT		

Membres absents :

M. Pierre PRIBETICH	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Gérard DUPIRE	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
Mme Françoise TENENBAUM	Mlle Badiâ MASLOUHI pouvoir à M. Alain MARCHAND
Mme Anne DILLENSEGER	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Mohammed IZIMER	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Pierre LAMBOROT	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Gaston FOUCHERES	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Campus Innovant - Convention avec l'Etat, le Conseil Régional de Bourgogne,
l'Université de Bourgogne et le Grand Dijon**

En date du 15 octobre 2009, l'Université de Bourgogne, le Grand Dijon et la Ville de Dijon ont procédé à la signature d'une convention de partenariat. Les parties se sont engagées à collaborer et à soutenir l'Université récemment labellisée "Campus innovant" pour une enveloppe globale de 67, 217 Millions d'euros. Pour sa part, le Grand Dijon s'est engagé à hauteur de 33,013 Millions d'euros, tant sur l'investissement que sur le fonctionnement.

Avec "l'Opération Campus Innovant," l'Etat soutient l'enseignement supérieur et la recherche, afin de replacer la connaissance et l'innovation au cœur de notre économie, de rapprocher entreprise privée et recherche publique, et de relancer la France dans la compétition internationale.

L'Opération Campus est un élément majeur de cette politique. Elle vise à requalifier et dynamiser des campus existants grâce à un effort massif et ciblé, pour créer de véritables lieux de vie, fédérer les grands campus de demain et accroître leur visibilité internationale.

Le projet de l'Université de Bourgogne a été sélectionné en qualité de « Campus innovant ».

Les collectivités territoriales (Conseil Régional de Bourgogne et le Grand Dijon) qui contribuent au développement et au rayonnement du territoire, s'associent à cet effort.

Le Grand Dijon, dans le cadre de son soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, validé par la convention Université, participera et financera le « Campus innovant » essentiellement sur deux opérations pour un montant de 20,30 millions d'euros (sur les 33,013 millions d'euros prévus dans la convention) :

- en cofinçant la rénovation et l'aménagement de l'Esplanade Erasme qui est un projet emblématique de l'opération Campus. Dans ce cadre, le Grand Dijon investira sur le tramway, qui ne reliera pas seulement le campus au centre-ville, mais traversera complètement le campus, ce qui n'était pas prévu initialement.

La participation du Grand Dijon pour l'esplanade Erasme et le tramway est de 20 millions d'euros.

- en cofinçant le projet de recherche Pharmimage (projet d'implantation d'un cyclotron et de plateformes dédiées) sur l'ERIE, à hauteur de 0.3 million d'euros.

Les parties à la présente convention confirment que ce projet répond à leurs préoccupations au regard des besoins du territoire et des attentes des populations, et partagent une même volonté de le faire aboutir.

Chacune des parties s'engage à hauteur de 20 millions d'euros environ.

Pour la mise en oeuvre de ce projet, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président du Grand Dijon à signer le projet de convention ci-joint.

Vu l'avis de la Commission.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- de dire que la Communauté de l'Agglomération dijonnaise soutient l'opération "Campus Innovant" aux côtés de l'Etat, du Conseil Régional de Bourgogne et de l'Université de Bourgogne ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- de dire que les crédits seront prélevés sur les exercices concernés.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

Pour extrait conforme,

20 NOV. 2009



Convocation envoyée le 12 novembre 2009

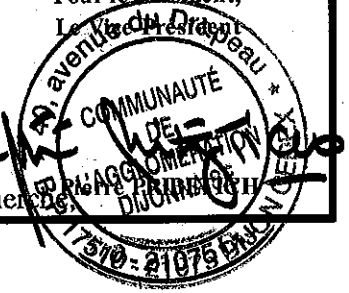
Publié le 20 novembre 2009

Déposé en Préfecture le

Vu pour être annexé à la délibération n° 35
du Conseil de Communauté du 19 novembre 2009

Dijon, le 20 NOV. 2009
**CONVENTION PARTENARIALE DE SITE
OPERATION CAMPUS**

Pour le Président,
Le Vice-Président



Entre l'Etat, représenté par la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche,
Assistée par le Préfet de la région Bourgogne,
Et par le Recteur d'Académie, chancelier des universités,
Ci-après dénommé « l'Etat »,

La Région Bourgogne, représentée par le Président du Conseil Régional, François PATRIAT
Ci-après dénommée « la Région »,

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, représentée par son Président,
François REBSAMEN
Ci-après dénommée « le Grand Dijon »,

L'Université de Bourgogne, représentée par sa Présidente, Sophie BÉJEAN
Ci-après dénommée « l'uB »,

Il a été convenu ce qui suit.

PREAMBULE

L'Etat entreprend un effort sans précédent en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche afin de replacer la connaissance et l'innovation au cœur de notre économie, de rapprocher entreprise privée et recherche publique, et de relancer la France dans la compétition internationale.

L'Opération campus est un élément majeur de cette politique. Elle vise à requalifier et dynamiser des campus existants grâce à un effort massif et ciblé, pour créer de véritables lieux de vie, fédérer les grands campus de demain et accroître leur visibilité internationale.

Le projet de l'Université de Bourgogne a été sélectionné en qualité de « Campus innovant ».

Les collectivités territoriales partagent ces objectifs qui contribuent au développement et au rayonnement du territoire, et s'associent à cet effort.

Les parties à la présente convention constatent que ce projet répond à leurs préoccupations au regard des besoins du territoire et des attentes des populations, et partagent une même volonté de le faire aboutir.

ARTICLE 1 – OBJET.

La présente convention détermine les engagements respectifs des parties en vue de la réalisation des opérations constituant le projet Campus élaboré par la communauté universitaire et scientifique sous l'intitulé « Campus innovant ». Ce projet et la liste des opérations de démolition, de cession, d'aménagement, de construction, de réhabilitation et d'amélioration qu'il comporte constituent respectivement les annexes 1 et 2 de la présente convention.

Elle établit les modalités selon lesquelles les parties coordonnent leurs efforts pour atteindre cet objectif.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS COMMUNS DES PARTIES.

Conformément au texte de l'appel à candidatures, l'Etat souhaite que la réalisation des opérations figurant à l'annexe 2 au financement desquelles il participe au titre de l'opération Campus soit envisagée au moyen de contrats de partenariat public-privé tels que régis par l'Ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004.

Le recours à ce mode de commande publique est subordonné à une évaluation préalable destinée à vérifier la pertinence de ce choix. Cela nécessite en amont que les différentes opérations qui composent le projet soient organisées en ensembles cohérents selon un schéma directeur immobilier global et une programmation.

Les parties à la présente convention décident de se coordonner de manière à optimiser la réalisation des opérations convenues pour l'opération Campus ainsi que dans les accords qu'elles ont préalablement souscrits, dans le respect des engagements, notamment financiers, qu'elles ont consentis.

Le comité de pilotage institué à l'article 9 de la présente convention pourra notamment formuler des recommandations à cet égard, par exemple en proposant des aménagements de la liste figurant à l'annexe 2.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE L'ETAT.

L'Etat est disposé à apporter, sous forme de contrats de partenariat, un investissement de 20 millions d'euros toutes dépenses confondues, destiné aux opérations faisant l'objet d'une liste annexée à la présente convention (annexe 2).

Des crédits d'investissement actuellement prévus pour des opérations inscrites au Contrat de Projets Etat-Région pourront être affectés en sus à la réalisation de l'Opération Campus lorsqu'il apparaîtra opportun de lier entre elles ces opérations pour les motifs d'optimisation évoqués à l'article 2, et dans les conditions dudit article.

Selon la nature des opérations du projet « Campus innovant » et selon les dispositions contractuelles touchant à la maintenance et à l'exploitation des équipements, une part des rémunérations liées à ces deux postes de dépense pourra être allouée aux établissements

bénéficiaires au moyen d'autres crédits affectés, voire laissée à la charge de leur budget propre.

En second lieu, l'Etat s'engage à attribuer à l'uB des moyens financiers dédiés à la prise en charge de dépenses à intervenir pour la gestion de projet.

Les modalités de mise en place des moyens destinés à cette ingénierie imputés sur les crédits du Plan de relance, au titre du Programme exceptionnel d'investissement public (Programme 315), ont été établies par une convention tripartite signée le 6/08/2009 par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre auprès du Premier ministre, chargé de la mise en œuvre du plan de relance et le président de l'établissement porteur de projet.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE LA REGION.

La Région fait de l'enseignement supérieur et de la recherche une priorité au service de sa politique en faveur de l'innovation.

Elle participe fortement au projet « Campus innovant » et est disposée à porter ou soutenir plus particulièrement les cinq opérations suivantes pour un investissement total de 20,91 millions d'euros :

- **L'Espace Régional de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat**, créé par la Région, s'inscrit dans une stratégie visant à regrouper tous les maillons de la chaîne de l'innovation sur un même lieu. Cet espace dont l'aménagement est traité au travers d'une concession publique d'aménagement, comprend, entre autres constructions, la Maison Régionale de l'Innovation, opération conduite sous maîtrise d'ouvrage Région.
- **L'espace Santé STIC** répond à la volonté de fédérer l'ensemble des disciplines tournées vers la Santé et de donner à ce domaine une visibilité nationale et internationale. En complément des financements prévus au titre du CPER pour les bâtiments B1 et B3, la Région finance la restructuration du bâtiment B2 destiné à l'enseignement médical et aux activités de valorisation de la recherche en Santé.
- **Le pôle AGRALE** répond à la volonté de conforter le potentiel de la Bourgogne dans les domaines des sciences et technologies du vivant et de l'environnement. En complément des financements prévus au titre du CPER pour Les bâtiments Gabriel, Agrosup Ensbana et Agrosup Enesad, la Région finance l'aménagement des locaux de la nouvelle Très Grande Unité Sensorialité : création d'une plate-forme sensorielle sur le site de l'INRA et de réhabilitation des salles du Centre Européen des Sciences du Goût.
- **Le Plan d'efficacité éco-énergétique** participe de la stratégie régionale de développement durable. La Région contribue au financement d'une chaufferie biomasse, chaudière bois plus respectueuse de l'environnement.
- **L'Esplanade Erasme** est une opération importante en faveur de l'amélioration de la qualité de la vie étudiante. La Région participera à l'aménagement de cet espace prévu dans une perspective de développement durable.

Des crédits d'investissement sont prévus en sus pour les opérations inscrites au Contrat de Projets Etat-Région et intégrées à l'opération campus.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.

Le Grand Dijon, dans le cadre de son soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, participera et financera le « Campus innovant » essentiellement sur deux opérations pour un montant de 20.30 millions d'euros :

- en cofinçant la rénovation et l'aménagement de l'Esplanade Erasme qui est un projet emblématique de l'opération Campus. Dans ce cadre, le Grand Dijon investira sur le tramway, qui ne reliera pas seulement le campus au centre-ville, mais traversera complètement le campus, ce qui n'était pas prévu initialement.
La participation du Grand Dijon pour l'esplanade Erasme et le tramway est de 20 millions d'euros.
- en cofinçant le projet de recherche Pharmimage (projet d'implantation d'un cyclotron et de plateformes dédiées) sur l'ERIE, à hauteur de 0.3 million d'euros.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DE L'UNIVERSITE.

Le projet « Campus innovant » résulte de l'initiative collective d'un certain nombre d'établissements de la communauté universitaire et scientifique. Ceux-ci se sont associés pour confier à l'uB la mission de conduire à bien ce projet pour leur compte. Elle est ainsi chargée des missions suivantes :

- assurer le pilotage général du projet,
- être l'interlocuteur unique de l'Etat et de l'ensemble des partenaires concernés par la mise en œuvre du projet,
- définir le périmètre, les objectifs et les moyens attachés à chacune des opérations constitutives du projet,
- réaliser les évaluations préalables, conduire les procédures de passation, signer les contrats et, éventuellement, en suivre l'exécution conformément aux stipulations de la présente convention,
- être le support de tous engagements juridiques et financiers (contrats, marchés, conventions) avec des tiers en son nom propre et pour le compte des établissements,
- assurer toutes les travaux nécessaires au bon fonctionnement des instances de pilotage et de suivi du projet.

L'établissement porteur de projet assure en outre l'ensemble des tâches nécessaires à l'activité du comité de pilotage à l'examen duquel il soumet les principales décisions en rapport avec la conduite de l'Opération campus.

ARTICLE 7 – COMITE DE PILOTAGE.

Il est institué un comité de pilotage chargé de veiller à la bonne mise en œuvre de l'opération Campus constitué par :

- le Directeur général pour l'Enseignement supérieur et l'insertion professionnelle ou son représentant,
- le Directeur Régional des Finances publiques de Bourgogne et du département de Cote d'Or ou son représentant,
- le Préfet de la Région Bourgogne ou son représentant, président du comité,
- le Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier des Universités ou son représentant,
- le Président du Conseil Régional ou son représentant,
- un représentant du Conseil Régional désigné par cette collectivité,
- le Président du Grand Dijon ou son représentant,
- un représentant du Grand Dijon désigné par cette collectivité
- la Présidente de l'uB ou son représentant,
- le Secrétaire Général de l'uB.

Par ses recommandations, le comité de pilotage veille à la bonne mise en œuvre de l'opération Campus. Il assure ainsi la coordination des responsables publics en charge des différents éléments du projet, qu'ils agissent en qualité de financeur, de maître d'ouvrage, de pouvoir adjudicateur ou à un autre titre. Il est consulté au sujet des principales étapes du projet, notamment sur :

- les modalités générales d'organisation du projet « Campus innovant »,
- les conclusions des études préalables générales et du schéma directeur,
- la définition du périmètre, des objectifs et des moyens attachés à chacune des opérations constitutives du projet,
- les rapports d'évaluation préalable et les conséquences des avis formulés par la MAPP.

L'uB assure le secrétariat du comité de pilotage.

Le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie participe à l'ensemble des travaux.

Les représentants des établissements du Grand Campus pourront être invités aux réunions du comité de pilotage.

ARTICLE 8 – DUREE, REVISION.

La présente convention est conclue pour la durée nécessaire à la réalisation des engagements respectifs des parties.

Elle peut être amendée ou révisée par accord entre les parties.

ANNEXE 1

UNIVERSITE DE BOURGOGNE

PROJET CAMPUS INNOVANT

*Faire du campus de Dijon
un modèle national et européen
de campus du 21ème siècle*

30 septembre 2009

Sommaire

Intentions p 3-5

Projets p 6-14

I - RENFORCER LE PÔLE D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE p 6-9

- espace régional de l'Innovation et de l'entrepreneuriat p 6-7
- santé-Stic p 7-8
- pôle Agrale p 8-9

II - OPTIMISER LE PATRIMOINE BÂTI : PLAN D'ÉCO-EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE p 9-10
- démarche d'éco-efficacité énergétique p 9-10

III - CRÉER UN VÉRITABLE QUARTIER UNIVERSITAIRE INTÉGRÉ ET OUVERT SUR LA VILLE p 10-12

- un concepteur visionnaire p 10
- un véritable quartier urbain p 10-11
- l'esplanade Erasme : le cœur de la rénovation p 11
- des modes de déplacement respectueux de l'environnement p 11
- renforcer les services offerts aux usagers p 12

IV - ATTEINDRE LES STANDARDS EUROPÉENS : UN CAMPUS POUR TOUS LES ÉTUDIANTS, QUI RAYONNE À L'INTERNATIONAL p 12-13

- faciliter l'engagement des étudiants/un espace multiplex p 12-13
- la maison internationale des chercheurs p 13
- faire que le développement du campus bénéficie à tous les usagers p 13-14

Synthèse financière

Annexe 1 : le Grand campus de Dijon au cœur du PRES
« Bourgogne – Franche-Comté Universités »

Annexe 2 : Université-Entreprises-Collectivités : une politique coordonnée en faveur de l'innovation

Annexe 3 : des partenaires – collectivités et financeurs – pleinement impliqués dans le projet

Annexe 4 : tableaux financiers

INTENTIONS

Conçu en 1957, le Campus de Dijon a su maintenir son unité et sa cohérence au cours du temps. Il rassemble aujourd'hui dans une unité de lieu exceptionnelle, unique en France, tous les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation : l'Université de Bourgogne, seule dans sa Région et totalement pluridisciplinaire, AgroSup Dijon (enseignement supérieur agronomique), le CHU et le Centre de lutte contre le cancer, le centre Inra de Dijon. Dans ce cadre, l'Université de Bourgogne a initié et conduit une stratégie de site partenariale, ancienne, avec la démarche Grand Campus qui a déjà permis de développer des projets structurants (ex : GIS Agrale, Grand Etablissement résultant de la fusion ENESAD - ENSBANA, programme Pharmimage...).

Le campus Montmuzard occupe un vaste site de 150 hectares à l'est de Dijon. Il est devenu un nouveau quartier de la ville, avec son centre culturel, ses infrastructures sportives, sa crèche, ses sentiers piétonniers, son musée en plein air... Bien desservi par les transports en commun, à moins de 10 mn à pied de la future gare TGV, il joue un rôle structurant dans le projet urbain de l'agglomération. Il intègre désormais une zone économique, créant une grande proximité entre entreprises innovantes et laboratoires de recherche du campus.

L'opération **Campus Innovant** a pour objectif de renforcer l'efficacité de l'Université selon les quatre orientations suivantes :

- I - RENFORCER LE PÔLE D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,**
- II - OPTIMISER LE PATRIMOINE BÂTI : PLAN D'ÉCO-EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE,**
- III - CRÉER UN VÉRITABLE QUARTIER UNIVERSITAIRE INTÉGRÉ ET OUVERT SUR LA VILLE,**
- IV - ATTEINDRE LES STANDARDS EUROPÉENS : UN CAMPUS POUR TOUS LES ÉTUDIANTS, QUI RAYONNE À L'INTERNATIONAL.**

I - RENFORCER LE PÔLE D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE ET CONTRIBUTER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

► Développement des partenariats et mutualisation des équipements pour de meilleures synergies

- **ERIE** : création d'un « Espace Régional de l'Innovation et de l'Entreprenariat » sur un espace de 3.5 hectares à proximité immédiate du campus, avec une maison régionale de l'innovation, un espace permettant d'abriter le projet d'imagerie médicale Pharmimage, des plateaux technologiques pour les laboratoires universitaires - Le21 et le Centre de transfert Motricité et Plasticité - ainsi qu'une maison de la métallurgie en lien avec le projet Métamat, porté par le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) et l'Université de Bourgogne.
- **Santé STIC** : restructuration des bâtiments existants B1 et B2 pour la recherche universitaire et création d'un bâtiment B3 pour abriter la recherche en biologie médicale à proximité des laboratoires hospitaliers.
- **GIS Agrale** : fin de la restructuration du bâtiment Sciences Gabriel pour la recherche universitaire dans le domaine des Sciences du vivant ; restructuration des bâtiments ENSBANA et ENESAD dans le cadre de la création du Grand Etablissement AGROSUP Dijon dans le domaine de l'agroalimentaire ; création d'une très grande unité regroupant les laboratoires universitaires du CNRS et de l'INRA pour les sciences du goût et de l'alimentation.

II - OPTIMISER LE PATRIMOINE BÂTI : PLAN D'ÉCO-EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

► Penser à l'avenir dans le fonctionnement au quotidien :

Afin de poursuivre l'effort déjà entrepris au niveau de la gestion des fluides et des déchets et de créer un véritable campus Eco-citoyen, le projet portera sur l'isolation thermique du plus gros bâtiment du campus Mirande et la création d'une chaufferie Biomasse sur le campus en remplacement de la chaufferie charbon actuelle.

III - CRÉER UN VÉRITABLE QUARTIER UNIVERSITAIRE INTÉGRÉ ET OUVERT SUR LA VILLE

► Montmuzard, un quartier de Dijon :

Aménagement de l'Esplanade Erasme cœur du campus, intégration du tramway sur le campus, extension des capacités d'accueil de la halte garderie.

IV - ATTEINDRE LES STANDARDS EUROPÉENS : UN CAMPUS POUR TOUS LES ÉTUDIANTS, QUI RAYONNE À L'INTERNATIONAL

► Un campus, lieu de vie et d'étude :

Faire de Dijon un campus attractif pour les étudiants et les chercheurs français et étrangers et créer ainsi une université à forte visibilité nationale et européenne.

Création d'une maison des chercheurs pour héberger les chercheurs étrangers et d'une salle « multiplex » étudiante pour compléter l'offre associative et culturelle de l'Université en lien avec les structures existantes « Atheneum et la maison des étudiants » et permettre l'organisation de manifestations d'envergure.

PROJETS

I - RENFORCER LE PÔLE D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE ET CONTRIBUTUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ESPACE REGIONAL DE L'INNOVATION ET DE L'ENTREPRENARIAT(ERIE)

Le futur Espace Régional de l'Innovation et de l'Entrepreneariat se construit dans le cadre de l'Opération Campus.

Il réunira, sur un même lieu de 3,5 hectares au bord du campus de Dijon, des laboratoires de recherche, des plateformes technologiques, des structures d'accompagnement de l'innovation. Il intégrera ainsi l'ensemble des maillons de la chaîne de l'innovation (Recherche - Transfert de technologie - Accompagnement - Développement - Financement) en interaction avec tout le territoire bourguignon.

Le projet Campus permettra les installations suivantes :

- La **Maison régionale de l'innovation** destinée à accueillir les structures d'interface dans le domaine de la recherche, du transfert de technologie et de l'innovation.

Coût : 14 M€

Financement :

- Région CPER : 2,2 M€,
- Région «Opération Campus » : 10,11 M€,
- Feder SG Région: 1,69 M€.

- Un espace dédié au projet d'imagerie médicale : **Pharmimage**. Projet très porteur dans le champ de l'imagerie médicale (projet d'implantation d'un cyclotron), il associe l'Université de Bourgogne, le centre Inserm de Dijon, le CHU et le Centre Leclerc de Lutte contre le Cancer.

Coût : 2,96 M€

Financement :

- Région CPER : 0,8 M€,
- Feder SG Région : 0,31 M€,
- Grand Dijon «Opération Campus » : 0,3 M€,
- CG21 «Opération Campus »: 0,3 M€,
- Partenaires privés «Opération Campus » : 1,25 M€.

- Des **plateaux technologiques** pour abriter des équipes du Le2I (UMR 5158 Electronique, Informatique, Image) et Centre de transfert de technologie du laboratoire de Motricité et Plasticité.

Coût : 7,7 M€

Financement :

- Etat «Opération Campus » : 7,7 M€.

- **La maison de la métallurgie**, portail d'accès pour les entreprises et les partenaires du projet **Métamat** soutenu par le Pôle Nucléaire Bourguignon (PNB).

Coût : 1,75 M€

Financement :

- Etat «Opération Campus » : 1,6 M€,
- Partenaires «Opération Campus » : 0,15 M€.

Financement ERIE

Opération Campus Etat	9,3 M€
Opération Campus Partenaires	12,11 M€
CPER	3 M€
FEDER	2 M€
TOTAL	26,41 M€

SANTE STIC

En liaison avec le Centre Hospitalier Universitaire qui a engagé une profonde restructuration avec son projet « Bocage Central » et l'Inserm, les laboratoires abritant la recherche universitaire vont se regrouper dans les bâtiments B1 et B2 et un nouveau bâtiment dédié à la recherche en biologie médicale en lien avec le CHU sera créé. Des espaces seront également restructurés pour l'enseignement afin de faire face à la montée en charge des effectifs en médecine et pharmacie.

- **Bâtiment B1** : restructuration labos Inserm salles TP

Coût : 2,5 M€

Financement :

- Etat CPER : 1,25 M€.
- Région CPER : 1,25 M€.

- **Bâtiment B2** : restructuration labos, Inserm,

Coût 1,9 M€

Financement :

- Région «Opération Campus » : 1,9 M€.

- **Bâtiment B3** : bâtiment neuf biologie médicale,

Coût 9,1 M€

Financement :

- Etat CPER : 3,7 M€ (avec adaptation CPER proposée sur les disponibilités)
- Région CPER : 2,4 M€ (dont 1,5 M€ proposés sur crédits disponibles Maison Internationale des Chercheurs) (voir IV)
- Feder SG Région 3 M€.

Financement SANTE STIC

<i>Opération Campus Partenaires</i>	1,9 M€
CPER	8,6 M€
FEDER	3 M€
TOTAL	13,5 M€

POLE « AGRALE »

Le Groupement d'Intérêt Scientifique en Agriculture, Alimentation, Environnement « AGRALE », est un outil de coopération scientifique thématique en sciences et technologies du vivant et de l'environnement. Il a été créé en 2007 entre l'Université de Bourgogne, l'INRA et l'ENESAD. En partenariat étroit avec les acteurs du développement économique, le pôle de compétitivité spécialisé sur l'agro-alimentaire VITAGORA, il développe trois thématiques de recherche, uniques en France :

- Biogéosciences et Agro-environnement,
- Qualité des aliments et Sensorialités,
- Territoires et Développement.

Ce projet comprendra les opérations suivantes :

- **Restructuration du bâtiment Gabriel** : restructuration des labos UMR Sciences vie, terre et environnement.

Coût : 2,5 M€

Financement :

- Etat CPER : 1,2 M€,
- Région CPER : 1,2 M€,
- Feder 0,1 M€.

- **Restructuration Agrosup bâtiment ENSBANA** : la création du Grand Etablissement AgroSup Dijon conduira à réaménager le bâtiment actuellement dédié à l'ENSBANA pour rassembler les étudiants en un même lieu et rapprocher les équipes pédagogiques et scientifiques des deux écoles.

Coût : 5,4 M€

Financement :

- Etat CPER : 1,3 M€,
- Région CPER : 1,15 M€,
- Feder : 2,95 M€.

- **Restructuration Agrosup site ENESAD** : dans le cadre du Grand Etablissement AgroSup Dijon, ce bâtiment abritera la recherche appliquée,

Coût : 4,4 M€

Financement :

- Région CPER : 1,15 M€,
- Ministère Agriculture CPER : 1,7 M€,
- Feder : 1,55 M€.

- **Très Grande Unité** : cette unité commune regroupera l'ensemble des laboratoires de recherche en sciences du goût et de l'alimentation de l'Université, du CNRS et de l'INRA.

Coût : 1,3 M€

Financement :

- Région «Opération Campus » : 1,3 M€.

Financement GIS Agricole

<i>Opération Campus Partenaires</i>	1,3 M€
CPER	7,7 M€
FEDER	4,6 M€
TOTAL	13,6 M€

Financement Total « Pole d'Excellence Scientifique »

Opération Campus Etat	9,3 M€
Opération Campus Partenaires	15,3 M€
CPER	19,3 M€
FEDER	9,7 M€
TOTAL	53,6 M€

II - OPTIMISER LE PATRIMOINE BÂTI : PLAN D'ÉCO-EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

UNE DEMARCHE D'ECO-EFFICACITE ENERGETIQUE

Le campus a été créé initialement avec l'idée de mutualisation des différents réseaux : chauffage, gaz, eau, électricité, téléphonie et plus tard réseaux informatiques. Une galerie de liaisons entre les bâtiments a été construite pour distribuer tous ces fluides. La mutualisation des réseaux est un chantier à poursuivre (réseau d'eau glacée notamment).

Ces réseaux desservent l'uB, les résidences du Crous, les Restaurants Universitaires, le CRDP, l'ENESAD. Un projet de remplacement de la chaufferie centrale au charbon par **une chaufferie biomasse** est proposé. Il permettra de valoriser un combustible abondant dans la région. Ce projet est conçu avec l'aide des partenaires : Conseil Régional et Ademe.

Coût : 6 M€

Financement :

- Etat CPER : 2,38 M€ (avec adaptation CPER proposée sur les disponibilités)
- Région «Opération Campus » : 2,10 M€.
- Feder SG Région : 1,52 M€.

Il convient également d'améliorer **la performance énergétique des bâtiments** construits dans les années soixante. Le projet consiste à remplacer les menuiseries extérieures et le bardage du plus gros bâtiment du Campus Mirande de 32 000 m².

Coût : 6,3 M€

Financement :

- Etat-« Opération Campus » : 6 M€.
- Université : 0,3 M€.

Financement « Démarche éco-efficacité énergétique »

Opération Campus Etat	6 M€
Opération campus partenaires	2,4 M€
CPER	2,38 M€
FEDER	1,52 M€
TOTAL	12,3 M€

III - CRÉER UN VÉRITABLE QUARTIER UNIVERSITAIRE INTÉGRÉ ET OUVERT SUR LA VILLE

UN CONCEPTEUR VISIONNAIRE

C'est le Recteur Bouchard, Recteur d'Académie, Président du Conseil de l'Université de 1945 à 1967 qui a conçu et porté le plan clairvoyant, précis et cohérent d'un campus spacieux sur la colline de Montmuzard occupée à l'époque par des vergers et des marécages.

UN VÉRITABLE QUARTIER URBAIN

Le campus de Dijon est unique en France ; il est en effet le seul à avoir conservé un site unique pour l'ensemble de ses activités, y compris les pépinières d'entreprises, à proximité du centre-ville de Dijon, au cœur de l'agglomération, et avec un bon équilibre entre les lieux de travail, d'étude, de recherche, de logement et de détente.

Au-delà, ses capacités de croissance ont été anticipées à long terme. Ainsi, dans les années 1990, l'Université a acquis en biens propres 4 hectares de terrains à l'Est du campus pour permettre de futures extensions immobilières. Des réserves foncières existent, créant un fort potentiel de développement.

Le site réunit physiquement à l'Est de Dijon

- au Nord, le CHU (à proximité de médecine), l'IRTESS, l'INRA + centre de lutte contre le cancer (centre Georges-François Leclerc),
- au Sud, l'ENESAD (AgroSup Dijon), le restaurant universitaire Mansart, la Cité Mansart, le Théâtre Mansart,
- à l'Est, après la zone sportive (UFR STAPS, infrastructures sportives) : le CREPS, la future piscine olympique, la zone commerciale de Quetigny, le multiplex cinéma, et la zone d'activités innovantes Mazen - Sully.

Le Campus est ainsi un vrai quartier urbain qui s'organise autour de son centre culturel, ses infrastructures sportives, sa crèche, ses sentiers piétonniers, son musée en plein air, desservi par les transports en commun et à proximité de la future gare TGV.

L'ESPLANADE ERASME, LE COEUR DE LA RENOVATION

La rénovation de l'esplanade Erasme est le projet emblématique de l'Opération Campus. Avec son kilomètre de long et son traitement paysager, elle doit permettre de rendre visible le campus dans la cité. L'intégration des grands travaux en cours pour l'aménagement du CHU renforcera l'unité visuelle du site, faisant de l'esplanade une véritable rue

intérieure reliant deux parties du campus aujourd'hui séparées par une grande artère routière.

Avec une allée, un belvédère, des pavillons et des œuvres d'art contemporain, l'esplanade Erasme constituera un lieu de vie épanouissant avec un musée de plein air, des espaces naturels préservés.

Elle sera complétée par un axe perpendiculaire où seront implantés services et restaurants et où circulera un tramway en site propre.

DES MODES DE DEPLACEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Un projet de **tramway** doit renforcer la desserte existante en transports urbains. En l'état actuel des études, le tramway ne se limitera pas à relier le campus au centre-ville, il le traversera en site propre, longeant l'axe sur lequel doivent se déployer les services (restauration et commerces) en proximité des logements étudiants. Les modes de déplacements « doux » seront également favorisés : sentiers piétonniers, pistes cyclables. Enfin, la possibilité d'installer les bornes VéloDi, transport à vélo du Grand Dijon, est envisagée.

Coût : 25,5 M€

-Grand Dijon « Opération Campus » : 20 M€.

-Région « Opération Campus » : 5,5 m€

Les coûts, en particulier de déplacement des réseaux et du traitement des perturbations pouvant impacter l'activité des laboratoires de recherche proches du tracé, seront pris en charge par les promoteurs du tramway.

*Ils sont évalués, à titre provisoire, à **1 M€** pour la partie VRD.*

Des études sont en cours pour l'évaluation du coût du traitement éventuel de l'impact du chantier tramway sur les activités des laboratoires de recherche.

RENFORCER LES SERVICES OFFERTS AUX USAGERS

Le Campus, quartier urbain, dispose déjà de nombreux équipements sociaux et culturels avec l'Atheneum, ses installations sportives, son centre aéré de 30 places et sa crèche de 25 places qui devra pouvoir être étendue à 60 places.

Extension de la crèche :

Coût : 0,4 M€

Financement : Autres partenaires

Financement « quartier universitaire »

Opération campus partenariales (Grand Dijon majoritairement)	25,9 M€
TOTAL	25,9 M€

IV - ATTEINDRE LES STANDARDS EUROPÉENS : UN CAMPUS POUR TOUS LES ETUDIANTS, QUI RAYONNE A L'INTERNATIONAL

Grâce à son campus unique, Dijon connaît déjà une vie étudiante animée. L'enjeu est aujourd'hui de valoriser ce cadre de vie et aussi de prendre en compte les nouvelles attentes des étudiants : adaptation des services à leurs rythmes de vie, continuité de la vie étudiante et de la vie sociale et professionnelle.

Cet espace doit être aussi être un lieu pour le rayonnement international de l'Université

FACILITER L'ENGAGEMENT DES ETUDIANTS/ UN ESPACE MULTIPLEX

Le campus dispose d'infrastructures culturelles et sportives remarquables. Ce sont des atouts pour la vie étudiante. : Maison de l'étudiant pour accueillir les associations transversales des salles de réunions et d'informatique en libre service, Centre culturel Atheneum.

Toutefois, il manque un **espace «multiplex»** pour accueillir manifestations, rencontres et événements étudiants. Le projet consiste à créer deux salles multi-usages modulables et des espaces commerciaux au service de l'étudiant. Cet espace permettra d'accueillir des spectacles et des événements (Forum de l'insertion professionnelle, journée des associations, concerts, soirées...) sans avoir recours à la location onéreuse d'un chapiteau. A l'image des grands campus nord-américains, notre campus a besoin de ce lieu d'expression et de passerelle. Passerelle, car ce lieu permettra de créer un espace d'échange entre la société civile et l'uB, accueillant concerts d'artistes, colloques étudiants-entreprises, galas étudiants...

Coût : 1,8 M€

Financement :

- Etat « Opération Campus » : 1,8 M€.

LA MAISON INTERNATIONALE DES CHERCHEURS

Régulièrement 30 à 45 chercheurs étrangers sont accueillis dans les laboratoires dijonnais. Une maison internationale des chercheurs devient une réelle nécessité pour les recevoir selon les standards internationaux. La maison devra comporter une vingtaine de logements, des salles de réunion et un espace de détente. L'emplacement envisagé se situe à proximité de la Maison de l'Université.

Coût global : 4,5 M€

Financement :

- Etat «Opération Campus » : 2,9 M€.
- Autofinancement : 1,6 m€

Financement « Atteindre les standards européens »

Opération Campus Etat	4,7 M€
Autofinancement	1,6 M€
TOTAL	6,3 M€

SYNTHESE FINANCIERE

Financement Total de l'Opération Campus

Opération Campus Etat	2,9 M€
Opération Campus Partenaires	1,7 M€
CEFR	21,08 M€
IFDR	11,12 M€
TOTAL	36,8 M€

ANNEXE 2

Annexe 2 - 1

ANNEXE 2. LISTE DES OPERATIONS DU CONTRAT DE PARTENARIAT FINANCIER PAR LE ETAT		Financement
N°	Opérations	
I	RENFORCER LE POLE D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE ET CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
I.1	ERIE Espace Regional de l'Innovation et de l'Entrepreneariat	
I.1.5	Plateaux technologiques CRT-LEZI	7,70
I.1.4	Méramat maison de la métallurgie	1,60
*	Sous total Eric	9,30
	SOUS TOTAL POLE D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE	9,30
II	OPTIMISER LE PATRIMOINE BÂTI PLAN D'EFFICACITE ECO ENERGETIQUE	
II.2	Restructuration du bâtiment Sciences-Mirande	6,00
	SOUS TOTAL OPTIMISATION DU PATRIMOINE BÂTI	6,00
III	CREATION D'UN VERTIBLE QUARTIER UNIVERSITAIRE INTEGRE ET OUVERT SUR LA VILLE	
	SOUS TOTAL QUARTIER UNIVERSITAIRE	0,00
IV	ATTEINDRE LES STANDARDS EUROPEENS UN CAMPUS POUR TOUS LES ETUDIANTS, QUI RAYONNE A L'INTERNATIONAL	
IV.1	Construction de salles multiplex Etudiants	1,80
IV.2	Construction de la maison internationale des chercheurs et de la vie étudiante	2,90
	SOUS TOTAL VIE ETUDIANTE	4,70
	TOTAL GENERAL	20,00

TABLEAU OPERATION CAMPUS GLOBAL						
N°	Opérations	OPER FEDER	CAMPUS INNOVANT	FORNDS		
RENFORCER LE POLE D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE ET CONTRIBUTER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE						
1 ERLE Espace Régional de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat						
I.1.1	Maison régionale de l'innovation	2,20	1,69	10,11	14,00	
I.1.2	Pharmimage	0,80	0,31	1,85	2,96	
I.1.3	Plateaux technologiques CRT-LE2I			7,70	7,70	
I.1.4	Métamat maison de la métallurgie			1,75	1,75	
	Sous-total ERLE	3,00	2,00	20,41	26,41	
2 Espace Santé-Suc						
I.2.1	Restructuration Bâtiment B1	2,50			2,50	
I.2.2	Restructuration Bâtiment B2			1,90	1,90	
I.2.3	Construction Bâtiment B3	6,10	3,00		9,10	
	Sous-Moza Santé-Suc	8,60	3,00	1,90	13,50	
3 Pole GIS Agric						
I.3.1	Restructuration Bâtiment Gabriel	2,40	0,10		2,50	
I.3.2	Restructuration Agrosup Bâtiment Ensbana	2,45	2,95		5,40	
I.3.3	Restructuration Agrosup Site-Eaesad	2,85	1,55		4,40	
I.3.4	Très Grande Unité site INRA			1,30	1,30	
	Sous-total Pole GIS Agric	7,70	4,60	1,30	13,60	
SOUS-TOTAL POLE D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE						
		19,30	9,60	24,61	53,51	
III OPTIMISER LE PATRIMOINE BÂTI PLAN D'EFFICACITE ECO-ENERGETIQUE						
Remplacement de la Chauffage Centrale charbon de Montmuzard par une chaufféne						
III.1	Biomasse	2,38	1,52	2,10	6,00	
III.2	Restructuration du Bâtiment Sciences Mirande			6,30	6,30	
	SOUS-TOTAL OPTIMISATION DU PATRIMOINE BÂTI	2,38	1,52	8,40	12,30	
III CREATION D'UN VERRILLABLE QUARTIER UNIVERSITAIRE INTEGRE ET OUVERT SUR LA VILLE						
III.1	Tramway sur le campus et aménagement de l'esplanade Erasme			25,50	25,50	
III.2	Extension de la Crèche de l'Université			0,40	0,40	
	SOUS-TOTAL QUARTIER UNIVERSITAIRE	0,00	0,00	25,90	25,90	
ATTEINDRE DES STANDARDS EUROPEENS: UN CAMPUS POUR TOUS LES ETUDIANTS, QUI RAYONNE A L'INTERNATIONAL						
IV.1	Construction de salles multiplex Etudiants			1,80	1,80	
IV.2	Construction de la maison internationale des chercheurs et de la vie étudiante			4,50	4,50	
	SOUS-TOTAL VIE ETUDIANTEE	0,00	0,00	6,30	6,30	
TOTAL GENERAL						
		31,68	14,12	75,21	121,01	

TABLEAU OPERATION CAMPUS				
N°	Opérations	ETAT	PARTENAIRES	TOTAL
RENFORCER LE POLE D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE ET CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				
ERRE Espace Régional d'Innovation et de l'Entrepreneuriat				
I.1.1	Maison régionale de l'innovation		10,11	10,11
I.1.2	Pharmimage		1,85	1,85
I.1.3	Plateaux technologiques CRT-LE21	7,70		7,70
I.1.4	Méamut maison de la métallurgie	1,60	0,15	1,75
	Sous-total Eric	9,30	12,11	21,41
Espace Santé-Sic				
I.2.1	Restructuration Bâtiment B1			0,00
I.2.2	Restructuration Bâtiment B2		1,90	1,90
I.2.3	Construction Bâtiment B3			0,00
	Sous Total Santé Sic	0,00	1,90	1,90
Pole GIS Agric				
I.3.1	Restructuration Bâtiment Gabriel			0,00
I.3.2	Restructuration Agrosup bâtiment Ensbana			0,00
I.3.3	Restructuration Agrosup Site Enesad			0,00
I.3.4	Trcs Grande Unité site INRA		1,30	1,30
	Sous total Pole GIS Agric	0,00	1,30	1,30
	SOUS TOTAL POLE D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE	9,30	15,31	24,61
OPTIMISER LE PATRIMOINE BÂTI PLAN D'EDIFICATION ECO ENERGETIQUE				
II.1	Remplacement de la Chaufferte Centrale charbon de Montmuzard par une chaufferte Biomasse		2,10	2,10
II.2	Restructuration du Bâtiment Sciences Mirande	6,00	0,30	6,30
	SOUS TOTAL OPTIMISATION DU PATRIMOINE BÂTI	6,00	2,40	8,40
CREATION D'UN VERTIBLE QUARTIER UNIVERSITAIRE INTEGRE ET OUVERT SUR LA VILLE				
III.1	Tramway sur le campus et aménagement de l'esplanade Erasme		25,50	25,50
III.2	Extension de la Crèche de l'Université		0,40	0,40
	SOUS TOTAL QUARTIER UNIVERSITAIRE	0,00	25,90	25,90
ATTEINDRE LES STANDARDS EUROPEENS UN CAMPUS POUR TOUS LES ETUDIANTS QUI RAYONNE A L'INTERNATIONAL				
IV.1	Construction de salles multiplex Etudiants	1,80		1,80
IV.2	Construction de la maison internationale des chercheurs et de la vie étudiante	2,90	1,60	4,50
	SOUS TOTAL VIE ETUDIANTE	4,70	1,60	6,30
	TOTAL GENERAL	20,00	45,21	65,21

Annexe 2 - 4

TABLEAU D'OPERATION CAMPUS PARISIENNAISES					
N°	Opérations	REGION	GRAND DIFON	AUTRES DIFON	TOTAL
RENFORCER LE POLE D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE ET CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE					
ERUD Espace Regional de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat					
I.1.1	Maison régionale de l'innovation	10,11			10,11
I.1.2	Pharmimag		0,30	1,55	1,85
I.1.3	Plateaux technologiques CRT-LE2I				0,00
I.1.4	Mérimat maison de la métallurgie			0,15	0,15
	Sous total Erud	10,11	0,30	1,70	12,11
Espace Saint-Sacre					
I.2.1	Restructuration Bâtiment B1				0,00
I.2.2	Restructuration Bâtiment B2	1,90			1,90
I.2.3	Construction Bâtiment B3				0,00
	Sous total Saint-Sacre	1,90	0,00	0,00	1,90
Pole GISAgate					
I.3.1	Restructuration Bâtiment Gabriel				0,00
I.3.2	Restructuration Agrosup Bâtiment Ensbana				0,00
I.3.3	Restructuration Agrosup Site Enesad				0,00
I.3.4	Très Grande Unité site INRA	1,30			1,30
	Sous total Pole GISAgate	1,30	0,00	0,00	1,30
SOUS TOTAL POLE D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE					
OPTIMISER LE PATRIMOINE BÂTI ET LE PLAN D'EFFICACITE ECONOMIQUE					
II.1	Remplacement de la Chauffage: Centrale charbon de Montmuzard par une chauffage Biomasse	2,10			2,10
II.2	Restructuration du Bâtiment Sciences Mirande			0,30	0,30
	SOUS TOTAL OPTIMISATION DU PATRIMOINE BÂTI	2,10	0,00	0,30	2,40
CREATION D'UN VERTICAL QUARTIER UNIVERSITAIRE INTEGRE ET OUVERT SUR LA VILLE					
III.1	Tramway sur le campus et aménagement de l'esplanade Erasme	5,50	20,00		25,50
III.2	Extension de la Crèche de l'Université			0,40	0,40
	SOUS TOTAL QUARTIER UNIVERSITAIRE	5,50	20,00	0,40	25,90
ATTEINDRE LES STANDARDS EUROPEENS VIE ETUDIANTE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL					
IV.1	Construction de salles multiplex Etudiants				0,00
IV.2	Construction de la maison internationale des chercheurs et de la vie étudiante			1,60	1,60
	SOUS TOTAL VIE ETUDIANTE	0,00	0,00	1,60	1,60
	TOTAL GENERAL	20,91	20,30	4,00	45,21